



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 24 Septembre 2014

17 - COMMUNICATION

17.6 - Partenariat et convention n° 2014-884 entre Tisséo-SMTC et la Cinémathèque de Toulouse dans le cadre de l'exposition « Du cinéma autrement. 50 ans de cinémathèque à Toulouse »

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM. RAYNAL, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Dans le cadre de l'exposition « Du cinéma autrement. 50 ans de Cinémathèque à Toulouse » qui se tiendra du 20 novembre 2014 au 15 mars 2015 à la Médiathèque José Cabanis, il a été convenu d'établir un partenariat entre Tisséo-SMTC et la Cinémathèque de Toulouse, organisatrice de la manifestation.

Ce partenariat fera l'objet d'une convention précisant les engagements des deux parties :

Diffusion d'un message sonore sur le réseau métro Tisséo (lignes A et B)

La Cinémathèque de Toulouse s'engage à assurer la réalisation d'un spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

Diffusion d'annonce sonore dans les stations de métro des lignes A et B : Du lundi 10 novembre 2014 au dimanche 15 mars 2015.

Remise du fichier audio : avant le 31 octobre 2014 par mail au format MP3 : Max : 30 secondes.

Le texte de l'annonce sonore devra impérativement :

- être validé par Tisséo-SMTC avant son enregistrement
- renseigner les usagers sur l'accès en transports en commun à la manifestation.

Présence d'affiche sur le réseau bus Tisséo

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la présence d'affiches sur ses espaces d'affichage du 17 au 30 novembre 2014 : Dos conducteurs et quais métro.

La Cinémathèque de Toulouse s'engage à réaliser l'impression des affiches précitées et à les remettre à Tisséo-SMTC avant le 31 octobre 2014.

Réalisation d'un ticket collector

Tisséo-SMTC s'engage à assurer l'impression et diffusion d'un titre de transport collector spécial Cinémathèque de Toulouse.

Quantité : 50 001 exemplaires

Validité du titre : 1 déplacement

Distribution : Réseau Bus Tisséo exclusivement

Tisséo-SMTC s'engage à retirer 300 titres sur ces 50 001 (150ex seront mis à la disposition de la Cinémathèque de Toulouse pour ses relations publiques, 150ex seront mis à la disposition de Tisséo-SMTC pour ses relations publiques).

COMMUNICATION ET ACTIONS A DESTINATION DES EMPLOYES DE TISSEO-SMTC

En contrepartie, la Cinémathèque de Toulouse s'engage à :

- Assurer la présence du logo de Tisséo sur l'ensemble du plan de communication de l'exposition (43 affiches 320 x 240 cm, 123 affiches 120 x 176 cm, 600 affiches 40 x 60 cm, 1 bâche STAND PRINT 100 x 200 cm, 1 adhésif 75 x 200 cm, cartes postales et livrets de l'exposition, site internet de la Cinémathèque),
- Assurer la présence d'une insertion publicitaire Tisséo dans le programme de novembre-décembre 2014 et dans le programme de janvier-février 2015 de la Cinémathèque de Toulouse (format 10,5 x 21 cm),
- Mettre à la disposition des salariés de Tisséo-SMTC 40 places open, exonérées, pour les séances de projection liées à l'exposition « Du cinéma autrement » qui auront lieu à la Cinémathèque de Toulouse,
- Assurer la tenue d'une visite guidée de l'exposition pour les salariés de Tisséo-SMTC.

La convention prendra effet à compter de sa signature par la dernière partie et prendra fin au plus tard le 15 mars 2015.

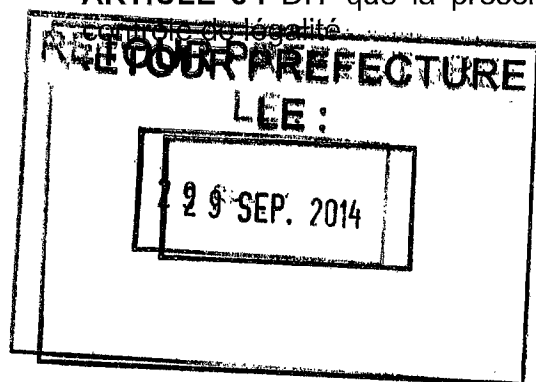
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Cinémathèque de Toulouse.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention entre Tisséo-SMTC et la Cinémathèque de Toulouse.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES

CONVENTION

N° 2014-084

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE dont le siège social est situé 7, esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES dûment habilité à signer la présente, par délibération n° 2014.09.24.17.6 du 24 septembre 2014,

Ci-après désigné « Tisséo - SMTC »

ET

CINEMATHEQUE DE TOULOUSE, sis 69, rue du Taur - 31000 TOULOUSE et représentée par sa Déléguée Générale, dûment habilitée à signer la présente

Ci-après dénommée « LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de l'exposition « Du cinéma autrement. 50 ans de cinémathèque à Toulouse » qui se tiendra du 20 novembre 2014 au 15 mars 2015 à la Médiathèque José Cabanis, il a été convenu de soutenir la Cinémathèque de Toulouse, organisatrice de la manifestation.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo-SMTC et de la CINEMATHEQUE DE TOULOUSE dans le cadre des actions organisées par cette dernière.

ARTICLE 2 - DIFFUSION D'UN MESSAGE SONORE SUR LE RESEAU METRO TISSEO (LIGNES A ET B)

La Cinémathèque de Toulouse s'engage à assurer la réalisation d'un spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

Diffusion d'annonce sonore dans les stations de métro des lignes A et B : Du lundi 10 novembre 2014 au dimanche 15 mars 2015.

Remise du fichier audio : avant le 31 octobre 2014 par mail au format MP3 : Max : 30 secondes.

Le texte de l'annonce sonore devra impérativement :

- être validé par Tisséo-SMTC avant son enregistrement
- renseigner les usagers sur l'accès en transports en commun à la manifestation.

ARTICLE 3 - PRESENCE D’AFFICHE SUR LE RESEAU BUS TISSEO

Tisséo-SMTC s’engage à assurer la présence d’affiches sur ses espaces d’affichage du 17 au 30 novembre 2014 : Dos conducteurs et quais métro.

La Cinémathèque de Toulouse s’engage à réaliser l’impression des affiches précitées et à les remettre à Tisséo-SMTC avant le 31 octobre 2014.

ARTICLE 4 - RÉALISATION D’UN TICKET COLLECTOR

Tisséo-SMTC s’engage à assurer l’impression et diffusion d’un titre de transport collector spécial Cinémathèque de Toulouse.

Quantité : 50 001 exemplaires

Validité du titre : 1 déplacement

Distribution : Réseau Bus Tisséo exclusivement

Tisséo-SMTC s’engage à retirer 300 titres sur ces 50 001 (150ex seront mis à la disposition de la Cinémathèque de Toulouse pour ses relations publiques, 150ex seront mis à la disposition de Tisséo-SMTC pour ses relations publiques).

ARTICLE 5- COMMUNICATION ET ACTIONS A DESTINATION DES EMPLOYES DE TISSEO-SMTC

La Cinémathèque de Toulouse s’engage à :

- Assurer la présence du logo de Tisséo sur l’ensemble du plan de communication de l’exposition (43 affiches 320 x 240 cm, 123 affiches 120 x 176 cm, 600 affiches 40 x 60 cm, 1 bâche STAND PRINT 100 x 200 cm, 1 adhésif 75 x 200 cm, cartes postales et livrets de l’exposition, site internet de la Cinémathèque),
- Assurer la présence d’une insertion publicitaire Tisséo dans le programme de novembre-décembre 2014 et dans le programme de janvier-février 2015 de la Cinémathèque de Toulouse (format 10,5 x 21 cm),
- Mettre à la disposition des salariés de Tisséo-SMTC 40 places open, exonérées, pour les séances de projection liées à l’exposition « Du cinéma autrement » qui auront lieu à la Cinémathèque de Toulouse,
- Assurer la tenue d’une visite guidée de l’exposition pour les salariés de Tisséo-SMTC.

ARTICLE 6 – DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation des manifestations précitées ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin au plus tard le 15 mars 2015 sauf cas de résiliation prévue à l’article 8.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l’objet d’un avenant signé par les parties.

ARTICLE 8 – RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention pourra être résiliée, par l’une ou l’autre partie, en cas de non-respect par l’une des parties des obligations contractées au titre des présentes ou en cas d’annulation

de la manifestation, sous réserve d'un préavis de 2 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en trois exemplaires originaux, le

Pour TISSÉO-SMTC
Le Président,

Pour la Cinémathèque de Toulouse
La Déléguée Générale,

Jean-Michel LATTES